

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation : 11 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, Mme Virginie OSTOJIC à M. Guy MARTINET, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Isérois des Rivières-Rhône Aval (SIRRA)

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants au sein du Syndicat Isérois des Rivières-Rhône Aval (SIRRA) dont elle est membre.

Ce syndicat mixte ouvert, créé le 1^{er} janvier 2019, a pour vocation d'exercer la compétence relative à la GEMAPI et des autres missions relatives à la gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants des affluents isérois du Rhône à l'aval de Lyon.

Il est composé de 5 EPCI dont Vienne Condrieu Agglomération et du Département de l'Isère. Ce syndicat couvre l'intégralité des communes iséroises de l'Agglomération.

Conformément aux statuts du SIRRA, Vienne Condrieu Agglomération dispose de 7 représentants titulaires et de 7 suppléants.

Le SIRRA étant un syndicat mixte ouvert (présence du Département), les statuts déterminent en principe les conditions de désignation des délégués des communes et des EPCI chargés de les représenter (art. L.5721-2 du CGCT). Cependant les statuts du présent syndicat ne prévoient pas de modalités particulières pour la désignation des représentants par Vienne Condrieu Agglomération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts du SIRRA,

VU la délibération du 10 juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité du Syndicat Isérois des Rivières – Rhône Aval (SIRRA).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SIRRA est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Patrick CURTAUD	Maryline SILVESTRE
Martin DAUBREE	Christophe CHARLES
Martine FAÏTA	Roland CONTAMIN
Christian PETREQUIN	Jean-Marc CHARVIN
Christian JANIN	Charles TODARO
Gilbert DREVON	Michel DELORME
Dominique JESTIN	Jean TISSOT

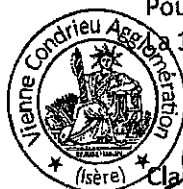
AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

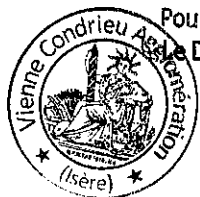
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2020
et a été publiée le 22 JUIL. 2020

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président,
1^{ère} Vice-présidente



CAB
Claudine PERROT-BERTON



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

CBOUR
Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat